

Société d'inclusion économique et sociale

Plan d'affaires
2023-2024

Message du président

Au nom du conseil d'administration et des employés de la Société d'inclusion économique et sociale (SIES), je suis heureux de présenter le plan annuel 2022-2023 de la SIES. Ce document présente notre organisation ainsi que le document **Ensemble pour vaincre la pauvreté 3 : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick** (EVP3). Ce plan annuel comporte les principales initiatives et mesures prioritaires et leur état d'avancement, outre la présentation des réseaux d'inclusion communautaire (RIC).

L'exercice financier 2023-2024 sera la quatrième année du plan quinquennal d'EVP3. Ce plan contient neuf mesures prioritaires, lesquelles ont été élaborées au terme d'un processus fructueux d'engagement public tenu à l'échelle de la province au cours de l'hiver et du printemps de 2019.

Au cours du prochain exercice financier :

- Les travaux continueront sur les neuf mesures prioritaires d'EVP3 (conformément au tableau qui figure à la page 8); une attention particulière sera portée aux suivantes :
 - **Mesure prioritaire n° 7** : *Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régional qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.*
 - La SIES collaborera avec le gouvernement, les commissions de services régionaux (CSR) et les partenaires communautaires afin d'améliorer les solutions de transport communautaire de l'ensemble des collectivités.
 - **Mesure prioritaire n° 9** : *Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.*
 - La SIES collaborera avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick afin d'élaborer un programme alimentaire scolaire permanent à l'échelle de la province et ainsi augmenter le taux d'écoles disposant d'un programme alimentaire.
- La SIES collaborera avec le ministère du Développement social afin d'élaborer toute modification nécessaire à la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, qui n'a pas été modifiée ou mise à jour de manière substantielle depuis son entrée en vigueur en 2010.
- La SIES continuera d'appuyer les réseaux d'inclusion communautaire (RIC) dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans régionaux respectifs. Un financement sera également offert aux RIC pour la mise en œuvre de projets de développement communautaire axés sur l'inclusion économique et sociale et la réduction de la pauvreté.
- Des travaux préparatoires et des préparatifs de consultations publiques seront réalisés pour le renouvellement d'EVP3.

Le 1^{er} janvier 2023, les 12 RIC ont achevé leur intégration à leur CSR respective, qui s'inscrit dans le mandat élargi de ces dernières, comme il est indiqué dans la réforme de la gouvernance locale. La SIES continuera de jouer un rôle clé dans l'élaboration de mécanismes de soutien aux CSR de la province afin d'accroître leurs capacités en matière de développement communautaire et de services de transport.

La SIES surveillera de près les répercussions de la COVID-19 sur la vie des Néo-Brunswickois et ajustera ses activités en fonction de cette situation en constante évolution et en fonction des nouvelles données et des nouveaux faits. La SIES a la conviction que le Nouveau-Brunswick sortira plus fort de la pandémie grâce à la résilience de la population néo-brunswickoise.

Je me réjouis à l'avance de voir la SIES continuer à jour un rôle de chef de file dans le domaine du développement communautaire au cours de l'année à venir.

Respectueusement,
Jim Meehan
Président
Société d'inclusion économique et sociale

Mandat

La prévention et la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick sont des enjeux complexes. Les causes et les effets sont nombreux, et il n'existe pas de solution universelle pour prévenir ou éradiquer la pauvreté. Il est important que tous les membres de notre société travaillent ensemble pour que chaque Néo-Brunswickois ait l'occasion de réaliser son potentiel.

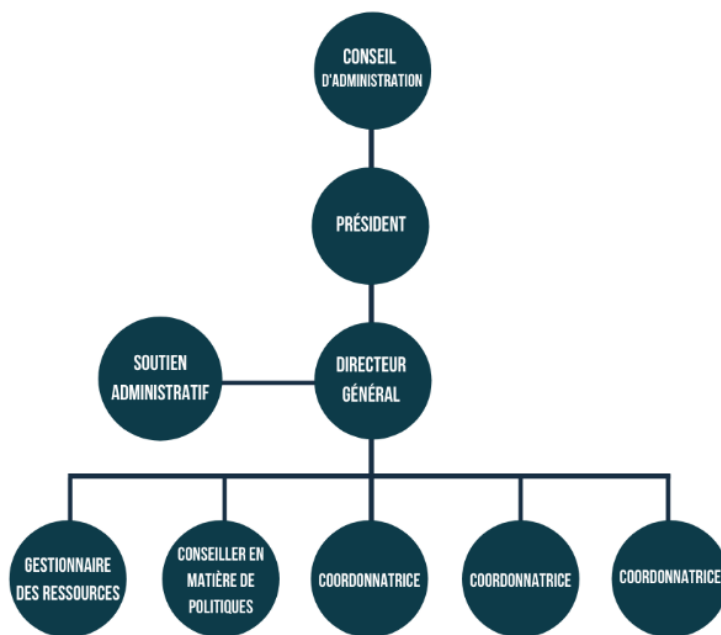
Dans la foulée d'un vaste processus d'engagement public qui était fondé sur une volonté de dialogue avec les Néo-Brunswickois de tous les horizons, le premier plan de la province pour réduire la pauvreté a été élaboré : Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick, 2009-2014 (EVP1).

En vertu de la **Loi sur l'inclusion économique et sociale**, la SIES a été fondée pour mettre en œuvre et encadrer cette approche, unique, de lutte contre la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Plus concrètement, la SIES a été fondée pour les raisons suivantes :

- Assurer la mise en œuvre d'EVP, l'élaboration et l'adoption de tout autre plan d'inclusion économique et sociale.
- Coordonner et appuyer les RIC dans l'élaboration de leurs plans et l'atteinte des objectifs du plan provincial énoncés dans leurs plans régionaux.
- Gérer le Fonds de l'inclusion économique et sociale, qui a été créé en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*.
- Exécuter les autres activités ou fonctions autorisées ou exigées par la *Loi* ou les règlements ou selon les directives du lieutenant-gouverneur en conseil.

La SIES est régie par un conseil d'administration. Aux termes de la *Loi sur l'inclusion économique et sociale*, le conseil d'administration gère les activités et les affaires de la SIES, ce qui comprend celles de nature financière et opérationnelle, établit des politiques et surveille les progrès réalisés par rapport à EVP.



Contexte historique

En 2008, le gouvernement provincial a lancé une initiative d'engagement public qui a donné aux Néo-Brunswickois l'occasion de prendre part aux efforts de réduction et de prévention de la pauvreté. Il avait été décidé que toute la population devait être consultée pour trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux attribuables à la pauvreté.

Au terme d'un processus de consultation exhaustif entrepris auprès d'environ 2 500 participants représentant les personnes vivant ou ayant vécu dans la pauvreté, des représentants du secteur sans but lucratif, du gouvernement provincial et de l'opposition officielle, EVP1 a été élaboré et adopté.

La SIES a été créée dans le but de mûrir, de favoriser et de réaliser ce plan. L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'inclusion économique et sociale* pour soutenir le plan et les efforts de la SIES dans la mise en œuvre de ce plan.

Cette loi édicte qu'un nouveau plan d'inclusion économique et sociale doit être adopté tous les cinq ans à la suite d'un processus de consultation du public mené par la SIES.

EVP1 et EVP2

Grâce à la collaboration du gouvernement, des entreprises et du secteur à but non lucratif, des personnes vivant dans la pauvreté, des hommes, des femmes et des enfants du Nouveau-Brunswick, disposeront des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins fondamentaux tout en vivant dans la dignité, en sécurité et en bonne santé. De plus, tous les Néo-Brunswickois doivent être considérés comme des citoyens à part entière en ayant accès à des possibilités d'emploi, d'épanouissement personnel et d'engagement communautaire.

Un autre processus d'engagement public a été tenu au printemps de 2019. Il a mené à la réalisation du troisième plan : Ensemble pour vaincre la pauvreté, 2019-2020 (EVP3). Ce dernier, qui comprend une nouvelle vision, a été présenté aux Néo-Brunswickois le 5 mars 2020, juste avant le déferlement de la pandémie de COVID-19.

EVP3

Tous les Néo-Brunswickois jouissent des possibilités, des ressources et de la sécurité dont ils ont besoin pour s'épanouir et participer activement à la vie communautaire.

Mise en œuvre et responsabilité

Le succès de l'initiative de réduction de la pauvreté repose sur la reconnaissance du fait que tous les citoyens et secteurs de la société doivent jouer un rôle clé dans cette démarche. Il existe un engagement à poursuivre ce partenariat selon un modèle de gouvernance comportant les éléments suivants :

1. Des réseaux d'inclusion communautaire économique et sociale formés à l'échelle locale et composés de représentants des personnes qui vivent dans la pauvreté, du secteur à but non lucratif, du secteur des entreprises et du gouvernement.
2. Un conseil provincial d'inclusion économique et sociale composé de représentants du gouvernement provincial (ministres et sous-ministres), du secteur communautaire, du secteur des entreprises et des personnes à faible revenu; ce conseil doit en outre être dirigé par quatre coprésidents.
3. Une unité centrale qui fournit un soutien de coordination et d'administration au conseil provincial et aux réseaux d'inclusion communautaire.

EVP3 met l'accent sur le renforcement des capacités communautaires. Ce plan reconnaît que chaque personne et communauté joue un rôle dans la promotion de l'inclusion économique et sociale. Il invite à donner aux communautés le pouvoir de lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes qui touchent le Nouveau-Brunswick.

Objectif général

Conformément à la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté et au Programme 2030 des Nations Unies pour les objectifs de développement durable, l'objectif global d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire d'au moins 50 % d'ici 2030. Une baisse de 50 % ferait passer la Mesure du panier de consommation du Nouveau-Brunswick de 14 % en 2015 à 7 % en 2030. Ainsi, en atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire.

Mesures prioritaires

EVP3 comprend neuf mesures prioritaires, elles-mêmes regroupées en trois piliers :



1. Sécurité du revenu

Aider les Néo-Brunswickois à progresser dans le continuum de la sécurité du revenu et offrir un soutien au revenu adapté à ceux qui ne peuvent travailler.



2. Coordination des programmes et des services

Aider les Néo-Brunswickois à avoir accès aux programmes et aux services dont ils ont besoin.



3. Inclusion et communautés saines

Aider les Néo-Brunswickois à vivre dignement.

Les neuf mesures prioritaires sont présentées dans le tableau de la page 8.

Réseaux d'inclusion communautaire

La SIES supervise 12 réseaux d'inclusion communautaire (RIC) à l'échelle de la province. Depuis 2011, les RIC font partie du plan *Ensemble pour vaincre la pauvreté : le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*.

Les RIC sont maintenant intégrés à leur commission de services régionaux (CSR) respective, conformément aux réformes de gouvernance locale entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Les CSR ont maintenant le rôle de chef de file régional en matière de développement communautaire et de services de transport. La priorité et les objectifs des RIC sont les mêmes qu'avant : déterminer, au moyen d'une démarche coopérative, les enjeux et priorités en matière de pauvreté dans les régions et élaborer et mettre en œuvre un plan régional de réduction de la pauvreté, lequel doit concorder avec le plan EVP.



Les RIC sont au cœur du renforcement des capacités des communautés et ils aident à accroître la mobilisation grâce aux effets des efforts collectifs et de la collaboration. Les RIC jouent un rôle de coordination avec les organisations locales et appuient ces dernières dans l'élaboration et la mise en œuvre de divers projets communautaires qui favorisent l'inclusion économique et sociale dans le but de réduire la pauvreté. Les RIC offrent un nouveau modèle d'inclusion économique et sociale. Au lieu de s'en remettre aux divers paliers de gouvernement pour éliminer la pauvreté, la SIES, en partenariat avec les RIC, donne aux collectivités et aux particuliers l'occasion de participer et de contribuer à la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick.

Les projets financés par la SIES suscitent un engagement communautaire qui prend différentes formes : les contributions financières, les dons en nature et le bénévolat. Le pourcentage d'investissement communautaire par projet témoigne de cet engagement communautaire.

Environ 80 % du budget de la SIES est investi dans les communautés. Pour la période de 11 ans se terminant en mars 2022, la SIES a investi plus de 10 millions de dollars dans des projets communautaires.

Ces investissements de la SIES ont également donné lieu à des contributions de la part de partenaires communautaires à hauteur de 34,4 millions de dollars, ce qui porte le total des fonds à 44,4,2 millions de dollars. Ainsi, chaque dollar investi par la SIES génère une répercussion financière de 4,41 \$ au niveau communautaire.

Les RIC ont fait preuve d'une grande capacité de résilience et d'adaptation pour maintenir les services aux communautés. Ils ont constamment travaillé pour élaborer, maintenir et élargir leurs services, plus particulièrement ceux qui sont liés au transport; certaines régions ont même créé et ajouté un volet de prestation à des services existants. Bien que des fonds de la SIES aient été dirigés vers ces services de transport essentiels, d'autres efforts ont été déployés par les RIC pour obtenir du financement auprès de nombreuses organisations externes pour assurer la continuité de différents programmes, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire.

À l'heure actuelle, il y a 12 services de transport communautaire au Nouveau-Brunswick. La SIES a accordé des fonds aux RIC dans le cadre de différents programmes pour assurer la viabilité des services de transport devenus essentiels non seulement pendant la pandémie, mais au quotidien de plusieurs Néo-Brunswickois.

Un grand nombre de participants et de bénévoles ont contribué aux services de transport partout au Nouveau-Brunswick. Ces personnes ont aidé à veiller à ce que des services comme la livraison d'aliments et d'autres biens aux ménages sans moyens de transport soient maintenus et offerts de façon sûre et efficace. Ces participants et bénévoles ont contribué au transport communautaire et à la livraison de biens essentiels à un moment où des Néo-Brunswickois en avaient le plus besoin. Cela a permis aux collectivités de continuer à bénéficier de services indispensables, et ce, même pendant les différentes phases de confinement dans la province. Au cours de l'exercice 2021-2022, plus de 10 000 Néo-Brunswickois ont bénéficié de services liés au transport et à la livraison de marchandises dans le cadre de programmes offerts par les RIC.

Progrès accomplis par rapport aux neuf mesures prioritaires

Ensemble pour vaincre la pauvreté 3

EVP3 n'est ni un plan gouvernemental, ni un plan d'affaires, ni le plan d'un organisme sans but lucratif ou d'un citoyen. Il s'agit d'un plan créé pour réduire la pauvreté au Nouveau-Brunswick, un plan créé par ou pour le Nouveau-Brunswick.

L'objectif d'EVP3 est de réduire la pauvreté monétaire au Nouveau-Brunswick d'au moins 50 % d'ici 2030. Selon les mesures de la pauvreté fondées sur un panier de consommation, cela correspond à une diminution de 14 à 7 % en 2030. En atteignant cette cible, nous sortirions 50 000 Néo-Brunswickois de la pauvreté monétaire. Et des progrès sont accomplis.

En vertu de la réforme de la gouvernance locale du gouvernement du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1er janvier 2023, les CSR sont maintenant responsables des programmes de transport régional et du développement communautaire. Par conséquent, la SIES collaborera étroitement avec les 12 CSR et les RIC afin de faciliter ce changement.

Cette collaboration générera de meilleurs résultats sur le plan du développement communautaire dans chaque CSR et comprendra la création et l'amélioration de services de transport communautaire et régional.

Mesures prioritaires d'EVP3	Responsable	Commentaires	Prochaines étapes (2022-2023)	IRC
<p>1. Réformer l'aide sociale pour éliminer les obstacles à l'emploi des clients qui peuvent travailler et fournir un soutien suffisant à ceux qui se heurtent à de multiples obstacles les empêchant de travailler.</p>	<p>DS</p>	<p>DS apporte des améliorations continues à l'aide sociale. Depuis le 1er octobre 2021, les bénéficiaires de l'aide sociale sont admissibles à recevoir plus de revenus en raison d'une diminution des déductions et de l'indexation annuelle de leurs taux d'aide à la variation de l'Indice des prix à la consommation du NB. Les modifications incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prestations ne seront plus réduites si les clients reçoivent aussi des versements de pensions alimentaires pour enfants, l'Allocation Canada-Nouveau-Brunswick pour le logement ou des montants compensatoires liés aux lésions corporelles. - Hausse de l'exemption salariale, ce qui permet aux clients de conserver jusqu'à 500 \$ de revenu gagné chaque mois, plus 50 cents pour chaque dollar supplémentaire gagné au-delà de 500 \$. - Les clients ne verront plus leur prestation d'aide sociale réduite s'ils vivent avec des parents ou s'ils consacrent moins de 25 % de leur paiement mensuel d'aide sociale à leur logement. - Mise à jour de la définition de « sourd » dans les programmes d'aide sociale, conformément à la recommandation des intervenants. - Les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens seront autorisés à signer des formulaires médicaux pour les clients de l'aide sociale qui demandent une désignation de 	<p>Un groupe de travail a été constitué en 2021-2022 pour examiner les services et les programmes de soutien aux personnes ayant un handicap offerts par DS, notamment le soutien au revenu.</p> <p>Ce groupe de travail est formé de représentants des soins de santé primaires et des soins paramédicaux, du Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick ainsi que de personnes et de membres de familles qui ont eu une expérience directe des services et des programmes de soutien aux personnes ayant un handicap.</p>	<p>Le groupe de travail a été lancé par DS et fournira des conseils à DS sur l'amélioration des services de soutien pour les personnes vivant avec un handicap et sur les possibilités de mieux coordonner la prestation de ces services.</p> <p>La SIES continue de suivre les progrès réalisés par DS.</p>

		<p>personne handicapée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les taux d'aide sociale sont indexés sur les taux d'inflation annuels. - Modification de la définition d'unité économique / Politique sur le revenu du ménage afin d'accroître les options en matière de logement pour les bénéficiaires. - Les 200 premiers dollars en vertu du Régime de pension du Canada (RPC) [sur une base mensuelle, par dossier] sont dorénavant assortis d'une exemption pour les bénéficiaires de l'aide sociale. 		
<p>2. Mener une consultation sur les modifications à la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> afin de mieux aider les travailleurs à faible revenu, notamment en examinant les taux des heures supplémentaires, en améliorant les dispositions sur les congés de maladie, en abrogeant l'exemption pour les travailleurs domestiques et en étalonnant le salaire minimum à la moyenne de l'Atlantique d'ici 2021, qui sera indexé annuellement par la suite.</p>	<p>Éducation postsecondaire, Formation et Travail (EPFT)</p>	<p>Les cadres supérieurs d'EPFT sont à examiner une version provisoire de plan pour une consultation sur la LNE.</p> <p>Salaire minimum actuel : 1^{er} avril 2022 est passé à 12,75 \$ l'heure. 1^{er} octobre 2022 est passé à 13,75 \$ l'heure. 1^{er} avril 2023 – passera à 14,75 \$ l'heure</p> <p>Le taux de salaire minimum pour les heures supplémentaires est passé de 17,63 \$ à 19,13 \$ l'heure le 1^{er} avril 2022; et à 20,63 \$ l'heure le 1^{er} octobre 2022.</p> <p>Le salaire minimum a été indexé annuellement à l'IPC du Nouveau-Brunswick depuis le 28 mars 2019 et il est fixé automatiquement le 1^{er} avril de chaque année.</p>	<p>En 2023, le GNB recommencera à augmenter le taux de salaire minimum, en fonction de l'augmentation de l'IPC du Nouveau-Brunswick.</p> <p>Il y aura des taux de salaire minimum spéciaux pour certaines catégories d'employés qui effectuent des travaux de construction pour le gouvernement (construction de bâtiments, de routes et de ponts) et pour les moniteurs et organisateurs de camps d'été résidentiels.</p>	<p>Lancement par EPFT en 2021-2022.</p> <p>La SIES continue de suivre les progrès réalisés par EPFT.</p>
<p>3. Investir, au moyen d'un nouveau fonds de finance sociale, afin d'accroître les capacités et la viabilité des entreprises</p>	<p>SIES</p>	<p>Un accès aux mesures de soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) pour le développement d'entreprises sociales au Nouveau-Brunswick a été établi.</p> <p>Quatre réunions du nouveau</p>	<p>Les prochaines étapes seront fonction des conseils du comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick.</p> <p>4 réunions du comité consultatif ES</p>	<p>Le nouveau fonds pour l'investissement et le développement d'entreprises sociales a été lancé par la SIES et ses partenaires.</p> <p>Hausse du nombre de</p>

<p>sociales relevant d'organismes sans but lucratif au Nouveau-Brunswick.</p>		<p>comité consultatif sur les entreprises sociales du Nouveau-Brunswick ont eu lieu et ont généré des résultats positifs.</p> <p><u>Partenariats :</u> Centre Pond-Deshpande (CPD) : offre formation, aide, site internet et soutien au comité consultatif</p> <p>CBDC Chaleur : Gestion du fonds de la SIES pour l'investissement et le développement d'entreprises sociales</p> <p>Lancement d'une plateforme de formation ES pour les organismes sans but lucratif</p> <p>Le contrat pour les services de soutien et de développement des entreprises sociales du Centre Pond-Deshpande a été signé, et le projet va de l'avant.</p>	<p>Surveillance et soutien aux partenariats (CPD et CBDC)</p>	<p>projets subventionnés (5 de janvier à mars 2023)</p>
<p>4. Examiner les programmes, les services et les politiques fiscales gouvernementaux qui s'adressent aux personnes et aux familles à faible revenu pour éliminer les chevauchements, simplifier les exigences de demande complexes et assurer l'efficacité des programmes pour mieux aider les résidents du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Finances et Conseil du Trésor (FCT)</p>	<p>Un examen complet des programmes, des services et des politiques fiscales du GNB visant les personnes et les familles à faible revenu ne pourra être entrepris pleinement qu'après la pandémie.</p> <p>Pour l'année d'imposition 2022, le montant personnel de base est passé de 10 817 \$ à 11 720 \$ et le seuil de la réduction d'impôt pour faible revenu de 18 268 \$ à 19 177 \$.</p> <p>Par conséquent, un déclarant célibataire dont le revenu ne dépasse pas 19 177 \$ ne paiera pas d'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour 2022. Pour les familles, le seuil de revenu où aucun impôt provincial sur le revenu n'est payé est plus élevé qu'un célibataire. La réduction d'impôt pour personnes à faible revenu est progressivement éliminée, de</p>	<p>Le Ministère actualise annuellement le résumé de son programme de dépenses fiscales, qui comprend des programmes dont bénéficient les Néo-Brunswickois et les familles à faible revenu.</p>	<p>La SIES continue de suivre les progrès réalisés par FCT.</p>

		sorte qu'elle profite également à d'autres Néo-Brunswickois à faible revenu.		
5. Mettre sur pied un guichet unique où les Néo-Brunswickois pourront plus facilement obtenir de l'information et avoir accès aux programmes et aux services gouvernementaux et communautaires dont ils ont besoin.	DS	Le service 211 NB a été lancé le 15 octobre 2020. Ce service est opérationnel tous les jours, 24 heures sur 24.	La SIES continuera à offrir soutien et conseils aux agents du service 211 NB au fil du développement et de la croissance de ce service. La SIES contribuera 345 000 \$ à l'exploitation de ce service. La SIES continue de surveiller et d'offrir du soutien à ce service.	Achevé par la SIES en 2020-2021. Hausse du nombre de demandes d'information (+ 16 600 en 2022-2023)
6. Améliorer l'accès aux services de santé mentale et de traitement des dépendances et réduire le temps d'attente.	Santé	Toutes les données laissent à penser que les besoins en soutien et en services continueront d'augmenter. Le 17 novembre 2021, le GNB a publié le document Plan interministériel visant les dépendances et la santé mentale : secteurs prioritaires 2021-2025. Ce plan est basé sur un modèle de soins progressifs centrés sur le client allant de la promotion de la santé de la population et des services de prévention jusqu'à des services plus intensifs et spécialisés. La SIES appuie la stratégie provinciale par le financement de projets et initiatives aux niveaux local et régional.	La SIES fournit du soutien aux organismes locaux qui demandent une subvention pour des initiatives en santé mentale en vertu du programme d'action communautaire	Lancement par le ministère de la Santé en 2021-2022. La SIES continuera à suivre les résultats positifs des initiatives locales par le biais des rapports de 6 et 12 mois.
7. Élaborer et mettre en œuvre des plans de transport régionaux qui amélioreront l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport.	SIES	La SIES fournit direction, ressources financières, soutien opérationnel et conseils stratégiques aux fournisseurs de services de transport communautaire et régional partout au Nouveau-Brunswick. La SIES continuera à élaborer et à appuyer des plans de transport régional pour améliorer	Les RIC seront intégrés aux CSR d'ici le 1 ^{er} janvier 2023. En 2023-2024, la SIES prévoit de continuer à travailler avec les principaux intervenants, les CSR et les gouvernements locaux pour développer et améliorer les programmes de transport	Les services de transport communautaire partout du Nouveau-Brunswick seront élargis et améliorés en partenariat avec les CSR et d'autres partenaires clés.

		<p>l'accessibilité, l'abordabilité et la disponibilité des services de transport communautaire.</p> <p>Les 12 RIC, y compris les services de transport communautaire, ont été intégrés à leurs CSR respectives.</p> <p>Les CSR rassembleront les intervenants et les gouvernements locaux, en collaboration avec la SIES, pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de transport pour mieux servir les résidents.</p> <p>150 personnes ont participé à un symposium sur le transport organisé par la SIES en mars 2023. Les meilleures pratiques de partout au Canada ont été présentées.</p> <p>L'objectif était la création de stratégies régionales intégrées de transport liées à la réforme de la gouvernance locale et à EVP3.</p>	<p>communautaire partout au Nouveau-Brunswick. Le soutien et les ressources financières seront fournis par la SIES.</p>	
<p>8. Travailler avec les partenaires pour offrir une gamme d'activités sportives, d'activités récréatives et de loisirs aux personnes à faible revenu.</p>	<p>Coordination par la SIES</p>	<p>Le Groupe de travail se réunit régulièrement.</p> <p>L'équipe de recherche a terminé son engagement communautaire dans le comté de Charlotte et à Restigouche par le biais d'un projet prototype.</p> <p>La SIES a financé une initiative parrainée par le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (SBPNB). Les bibliothèques publiques pourront prêter de l'équipement de sport, de loisirs et de loisirs aux Néo-Brunswickois et aux nouveaux arrivants qui n'en ont besoin qu'occasionnellement ou qui veulent essayer quelque chose de nouveau.</p>	<p>Après le prototype, un pilote aura lieu à Charlotte et Restigouche. Cela conduira ensuite à une mise à l'échelle à travers le Nouveau-Brunswick.</p> <p>La SIES continue de suivre le projet.</p>	<p>L'initiative de prêt d'équipement de sport, de loisirs et de loisirs devrait être opérationnelle par l'intermédiaire des bibliothèques publiques du N.-B. au cours de l'exercice 2023-2024.</p> <p>L'achat et la distribution d'article de sport, récréation et loisirs sont terminés.</p> <p>Augmentation du nombre d'articles empruntés dans les bibliothèques (889 en 2022-2023)</p>

<p>9. Soutenir les enfants et les jeunes en s'assurant qu'il existe des programmes alimentaires scolaires dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Coordination par la SIES</p>	<p>Il s'agit d'un engagement du GNB découlant de la plateforme électorale provinciale de 2020.</p> <p>Un premier projet pilote a été mené, et aucune autre activité en lien avec cette initiative n'est prévue.</p> <p>Les RIC cherchent à présent des façons de répondre aux besoins en programmes alimentaires scolaires.</p> <p>Un projet intitulé Aliments pour tous NB est en cours et il est dirigé par l'organisation Nourishing Minds. Ce projet vise à consulter les principales parties prenantes, à recenser les actifs, les ressources et les exigences pour créer des environnements alimentaires scolaires sains et à créer un centre de ressources pour les partenaires scolaires communautaires qui offrent des programmes alimentaires dans les écoles.</p> <p>Outre les initiatives susmentionnées, un nouveau groupe de travail d'intervenants appelé Coalition pour une saine alimentation scolaire a été formé pour contribuer à ce projet.</p> <p>La SIES a collaboré étroitement avec différents ministères du GNB pour assurer la coordination de la sécurité alimentaire dans les écoles.</p> <p>La SIES collabore avec l'équipe de résilience régionale du GNB pour la sécurité alimentaire.</p> <p>Les RIC participent à la table de l'équipe régionale de résilience dans leurs communautés respectives pour élaborer une approche et des stratégies régionales dans les dossiers de sécurité alimentaire de leurs</p>	<p>Les RIC ont commencé à travailler sur une série de nouvelles propositions de projets alimentaires scolaires à soumettre l'examen de la SIES pour un éventuel financement.</p> <p>Le carrefour de ressources en ligne d'Aliments pour tous NB est presque terminé, et son lancement est prévu juste avant l'exercice 2022-2023.</p> <p>La Coalition pour une saine alimentation scolaire travaille activement avec de hauts responsables ministériels du GNB relativement à des recommandations sur l'utilisation la plus efficace de la nouvelle aide financière fédérale pour les programmes alimentaires dans les écoles du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>La SIES continuera de travailler avec EDPE pour élaborer un programme alimentaire scolaire permanent à l'échelle de la province et pour augmenter le nombre d'écoles avec un programme alimentaire.</p> <p>La SIES continuera de suivre les progrès.</p>
--	---------------------------------	---	---	---

		<p>régions.</p> <p>Les RIC ont aidé leurs partenaires communautaires à accéder à différentes sources de financement pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire.</p> <p>La SIES travaille en collaboration avec Food Depot Alimentaire, pour la distribution de la nourriture dans certaines zones, car ils ont reçu jusqu'à 550 000 \$ du ministère du Développement de l'enfance pour donner à plus d'élèves dans le besoin un meilleur accès à des aliments sains.</p> <p>Un partenariat entre la SIES, Food for All New Brunswick et Nourishing Mind est actuellement en cours pour rassembler les différents acteurs de la sécurité alimentaire du Nouveau-Brunswick. L'objectif de cette collaboration est de consulter les principales parties prenantes afin d'identifier les actifs, les ressources et les ressources nécessaires pour soutenir un environnement alimentaire sain à l'école... afin de créer un centre de ressources pour les partenaires scolaires communautaires qui développent et offrent des programmes alimentaires scolaires » ; et de promouvoir les priorités du plan 3 Ensemble pour vaincre la pauvreté de la Société d'inclusion économique et sociale pour « soutenir les enfants et les jeunes en veillant à ce qu'il y ait des programmes d'alimentation scolaire dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick ».</p> <p>La SIES est un membre actif du conseil d'administration d'Alimentation pour tous NB depuis les 6 dernières années. Le mandat d'administrateur a pris fin en juin 2022.</p>		
--	--	--	--	--

		<p>La SIES est un membre actif de la stratégie locale d'aliments et de boissons du GNB.</p> <p>Une formation et un soutien sont dispensés par le personnel de la SIES aux RIC pour assurer l'avancement des mesures prioritaires d'EVP3 liées à la sécurité alimentaire.</p>		
--	--	--	--	--

Renseignements financiers

Résumé du budget prévu de la SIES

ESIC / SIES	
	2023-2024
Revenue/Revenus	
Funding from GNB / Financement de GNB	\$2 834 200
Total Revenue / Totale des recettes	\$2 834 200
Expenses/Dépenses	
Community Funding / Financement communautaire	\$2 057 032
Board expenses/ Dépenses du conseil d'administration	\$20 000
Priority Actions / Mesures Prioritaire	\$819 110
Total Community Funding / Totale financement communautaire	\$2 896 142
Operating Expenses / Dépenses d'exploitation	
Salaries and Benefits / Salaires et avantages	\$595 000
Services	\$289 300
Financial Literacy	\$100 000
Total Operating Expenses / Dépenses totales de fonctionnement	\$984 300
Total Expenses / Dépenses totales*	\$3 880 442